

## Commission thématique « Reconquête de la qualité des eaux »

Compte-rendu de la réunion du 10 juin 2010 (14h30 – Meyzieu)

### ORDRE DU JOUR

- **Substances émergentes**
  - Point sur l'action
  - Ruissellements pluviaux urbains - Céline BECOUZE – INSA Lyon
- **Activités industrielles, commerciales et artisanales**
  - Point sur les actions
  - Inventaire historique urbain - Julien COREA – Grand Lyon & Blandine CLOZEL - BRGM
  - Discussion sur l'état des lieux « solvants chlorés »
- **Assainissement pluvial**
  - Point sur les actions

### PRÉSENTS

Monsieur Michel FORISSIER Conseiller communautaire au Grand Lyon, Maire de Meyzieu	Madame Stéphanie GAST Madame Véronique ANGEVIN Monsieur Daniel DARY Monsieur Didier LLORENS Monsieur Bernard MICHELLON Madame Agnès BRENOT Madame Blandine CLOZEL Madame Anne JAMMES Monsieur Mikaël PRIMUS Monsieur Thomas DEVILLERS Monsieur Thierry MARTIN Madame Céline BECOUZE Monsieur Adrien VERGNE	VEOLIA EAU VEOLIA EAU Aéroports de Lyon RFF Agence de l'Eau RMC BRGM BRGM DDPP du Rhône DDT du Rhône DREAL – UT 69 ONEMA INSA de Lyon Étudiant ENTPE
Monsieur Christian BARDIN Vice-président du SYMALIM		
Monsieur Luc DEGENEVE Conseiller municipal à Jons		
Madame Anne PERRISSIN Grand Lyon		
Madame Mallorie VIALET Grand Lyon		
Monsieur Julien CORREA Grand Lyon		
Monsieur Philippe BONNET CMA du Rhône		
Madame Micheline DESSEIGNE ACER		
Monsieur Jean-Louis LINOSSIER ACER		
Monsieur Benoît BOUCHER APORA		
Monsieur Rémy PETIOT CAEL		
Monsieur Daniel DUTHEIL VEOLIA EAU	Monsieur Yohan MOURGAUD	CG 69 - SAGE

### EXCUSES

Madame Véronique MOREIRA Conseillère Régionale	Monsieur Guy MONTAGNE Madame Cécile PAYEN Monsieur Pierre Edmond DESVIGNES Madame Marie-Christine SIMON	Adjoint à Mions Région Rhône Alpes CCI de Lyon DRAAF (CROPPP)
Monsieur Paul COSTE Conseiller communautaire au Grand Lyon, Conseiller à Corbas		

Accueil des participants et introduction de la séance par Michel FORISSIER, président de la commission.

## 1) SUBSTANCES ÉMERGENTES

### 1.1) Point sur l'action 7 : Mieux comprendre les effets des nouveaux toxiques dans les eaux souterraines

Le terme générique de « polluant émergent » regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement sans statut réglementaire. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais **nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.**

En réponse à la demande de la commission locale de l'eau (CLE), formalisée par l'action 7 du PAGD, les objectifs poursuivis dans cette action sont :

- **organiser un partenariat avec la recherche spécialisée,**
- **mener une veille dans ce domaine,**
- **contribuer à diffuser des synthèses et de l'information.**

L'action se concrétise par des exposés de spécialistes en commission thématique.

Une première présentation générale réalisée par Nicole BARAN du BRGM en commission du 2 mars 2010, nous a permis de dégager les enseignements suivants :

- environ 1/3 des aquifères concernées à des concentrations suffisantes pour produire des effets sur l'Homme et l'environnement ;
- un très grand nombre de produits de nature très différente (médicaments humains et vétérinaires, hormones et stéroïdes, produits cosmétiques, additifs chimiques ou agro-alimentaires, plastiques, désinfectants, pesticides, retardateurs de flamme, nanoparticules ...)
- certains effets bien connus (médicaments), d'autres encore mal connus (perturbateurs endocriniens, cocktails de polluants) ;
- des sources nombreuses et très variées et des processus complexes et multiples de transfert et d'évolution de ces substances dans le sol puis les aquifères.

Les exposés qui permettront de faire avancer cette action seront organisés selon trois questionnements :

- **Quelles sources dans l'Est lyonnais?**  
=> ruissellements pluviaux urbain - intervention ci-dessous ;  
=> assainissement collectif, décharges, épandages (fumier, lisier, boues) – 3 interventions programmées pour la commission thématique de septembre.
- **Quelles molécules sont soupçonnées ? Pour quels effets ?**  
=> interventions programmées pour la commission thématique d'octobre et pour 2011.
- **Comment agir sur autant de sources et de produits ? Quelles pistes d'action ?**  
=> interventions à programmer pour 2011.

En 2011, les résultats de ce travail de veille et d'information devraient permettre de réaliser une synthèse et une communication plus large.

### 1.2) Quelles sources dans l'Est lyonnais ? => les ruissellements pluviaux urbain : exposé de Céline BECOUZE – INSA Lyon – 3ème année de thèse

(cf. diaporama communiqué avec ce compte rendu)

Les résultats présentés sont issus de recherches en cours (projet ESPRIT) sur la présence des 41 substances dangereuses prioritaires définies par la directive cadre européenne sur l'eau.

Ces informations nous permettent cependant d'aborder la réflexion sur le ruissellement urbain en tant que source de substances émergentes.

Le projet ESPRIT vise les objectifs suivants :

- estimer les flux de substances prioritaires en milieu urbain dans les retombées atmosphériques (sèches et humides) et les eaux pluviales,
- caractériser les particules,
- évaluer la contribution de chaque source.

Il s'appuie pour cela sur deux sites d'étude suivis en 2008-2009 :

✕ Écully :

- bassin versant résidentiel de 245 ha imperméabilisé à 42 %,
- réseau unitaire,
- exutoire : station d'épuration ou déversoirs d'orages en cas de cru.

✕ Chassieu :

- bassin versant industriel de 185 ha imperméabilisé à 75 %,
- réseau séparatif,
- exutoire : bassin de rétention / infiltration.

Résultats actuels :

Au contraire, les ruissellements pluviaux du bassin versant industriel (Chassieu) sont plus chargés en polluants métalliques que ceux du bassin versant résidentiel (Écully). Ce qui est probablement lié à la nature des activités, des matériaux et des bâtiments présents sur ce bassin versant ainsi qu'aux éventuels branchements d'eau usée sur le réseau pluvial.

Les mesures de cuivre et de zinc notamment dépassent les normes de qualité environnementales dans les deux bassins (cf. tableau ci-dessous).

## Métaux / Comparaison avec NQE

	CME dissoute médiane - <b>Écully</b> (µg/L)	CME dissoute médiane - <b>Chassieu</b> (µg/L)	<b>NQE</b> (µg/L)
<b>Cd</b>	0.02	<b>0.1</b>	0.08 <sup>2</sup>
<b>Ni</b>	1.1	4.6	20 <sup>2</sup>
<b>Pb</b>	0.8	1.1	7.2 <sup>2</sup>
<b>Co</b>	0.24	<b>4.1</b>	0.3 <sup>1</sup>
<b>Cu</b>	<b>8.3</b>	<b>10.2</b>	1.4 <sup>1</sup>
<b>Ti</b>	<b>10.9</b>	1.9	2 <sup>1</sup>
<b>Zn</b>	<b>25.9</b>	<b>125.7</b>	5.45 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Réf: Circulaire de mai 2007

<sup>2</sup> Réf: Circulaire de Décembre 2008

En matière de pesticides, certains sont retrouvés dans une même proportion dans les deux bassins versants, c'est le cas de l'atrazine, l'aldrine et la simazine.

**L'atrazine et la simazine** : herbicides couramment utilisés en agriculture avant leur interdiction en 2001.

**L'aldrine** : insecticide très largement utilisé dans les années 1950-1960, interdit depuis octobre 1994.

D'autres sont mesurés spécifiquement :

- Sur le bassin versant résidentiel (Écully), sont mesurés notamment le chlorfenvinphos et le diuron.

**Le chlorfenvinphos** : insecticide utilisé pour les cultures et les sols agricoles, les bâtiments agricoles et les bâtiments d'élevage, notamment pour la lutte contre les mouches, puces, tiques, acariens. Produit interdit depuis 2003 avec dérogation pour certaines cultures jusqu'au 31 décembre 2007. (INERIS 2007)

**Le diuron** : herbicide utilisé dans les activités agricoles (notamment l'arboriculture présente sur le bassin versant), mais aussi urbaines et domestiques (voiries, espaces verts et jardins) Il peut également être utilisé en tant qu'agent antisalissure dans le secteur de la construction. Produit interdit depuis 2003 s'il n'est pas associé à d'autres substances actives, et interdit en mélange pour une utilisation non agricole entre le 1er novembre et le 1er mars. (INERIS 2007)

- Sur le bassin versant industriel (Chassieu) sont mesurés notamment l'isoproturon et l'isodrine.

**L'isoproturon** : herbicide utilisé en hivers sur les cultures céréalières.

**L'isodrine** : isomère de l'aldrine, insecticide normalement inexistant en France où il n'a jamais possédé d'autorisation de mise sur le marché. Son rejet peut être cependant lié à des activités industrielles. (INERIS 2007)

Les mesures ne dépassent pas les normes de qualité environnementales sauf pour l'aldrine sur les deux bassins versants, le diuron sur le bassin versant d'Écully et l'isodrine sur le bassin versant de Chassieu (cf. tableau modifié ci-dessous).

## Pesticides / Comparaison avec NQE

	CME dissoute médiane - <b>Écully</b> (ng/L)	CME dissoute médiane - <b>Chassieu</b> (ng/L)	<b>NQE</b> (ng/L)
<b>Aldrine</b>	<b>16.0</b>	<b>16.0</b>	10
<i>Atrazine</i>	3.1	2.9	600
<i>Chlorfenvinphos</i>	26.5	1.0	100
<b>Diuron</b>	<b>258.2</b>	43.0	200
<b>Isodrine</b>	Nd	<b>24.5</b>	5
<i>Isoproturon</i>	5.9	134.9	300

Réf. : circulaire de mai 2007

### Commentaires :

Agnès BRENOT (BRGM) : Une analyse isotopique a révélée que le plomb présent dans les eaux pluviales de Chassieu avait une origine industrielle (incinérateurs, combustions, ...) et pas une origine naturelle ou liée à la circulation automobile.

Jean-Louis LINOSSIER (ACER) : Quid de l'extension de l'étude hors des zones urbaines ?

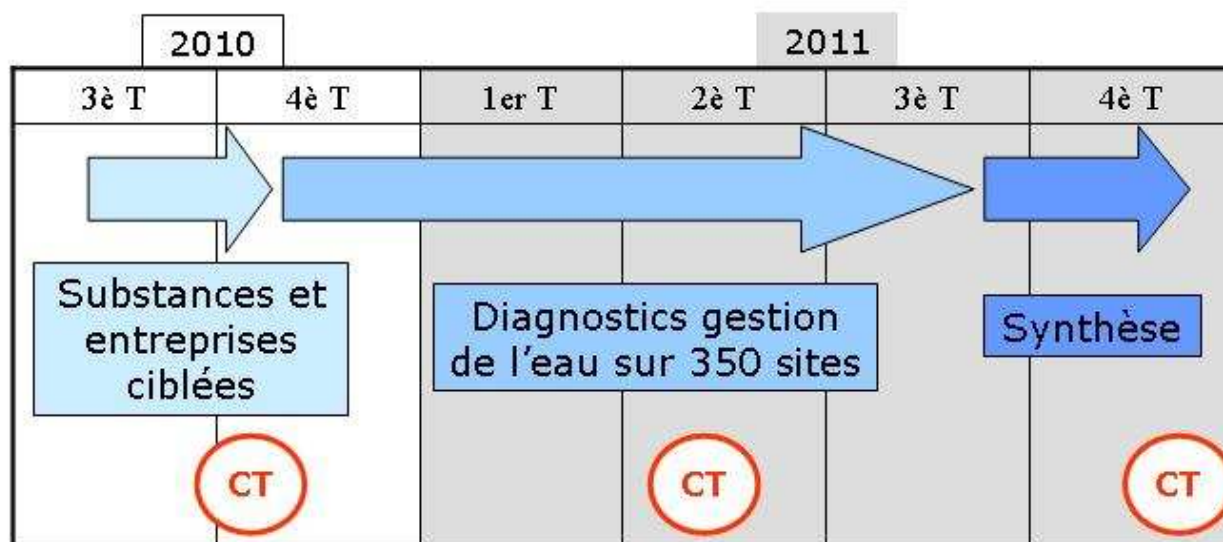
Céline BECOUZE (INSA Lyon) : Le CEMAGREF et l'ENTPE étudient actuellement l'impact d'un cocktail de substances polluantes sur le milieu aquatique hors zone urbaine.

## 2) ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET ARTISANALES

### 2.1) Point sur l'action 12 : inventaire des activités utilisant des substances dangereuses

Le bureau d'étude BURGEAP a été désigné par le Département du Rhône pour réaliser un inventaire des activités artisanales, commerciales et industrielles utilisant des solvants chlorés et autres produits dangereux. L'objectif de ce travail est de pouvoir mettre en place, par la suite, des actions de sensibilisation ou de collecte.

L'étude débutera en août 2010 et devrait s'achever fin 2011 selon le calendrier ci-dessous. Les diagnostics seront réalisés à partir de novembre 2010 par des visites de site sur un échantillon choisi de 350 entreprises représentatives. L'avancée de l'inventaire sera présentée au cours de 3 commissions thématiques « reconquête de la qualité des eaux » (CT).



### 2.2) Inventaire historique urbain : exposé de Julien COREA (Grand Lyon) et de Blandine CLOZEL (BRGM)

(cf. diaporama communiqué avec ce compte rendu)

L'inventaire historique urbain est un recensement des anciens sites industriels repositionnés sur les parcelles cadastrales actuelles au 1/25 000<sup>ème</sup>.

Ce travail est rendu nécessaire par l'insuffisance de la base de données existante : Inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service (BASIAS) en nombre de site et précision cartographique. Il est réalisé par le BRGM pour le compte du Grand Lyon depuis 2005.

L'objectif est multiple pour le Grand Lyon :

- sécuriser les transactions foncières et optimiser la politique d'aménagement,
- responsabiliser les élus et garantir une maîtrise du risque sanitaire,
- participer à une démarche de progrès : démarche Cleantech (AXELERA).

L'inventaire couvre le Département du Rhône. Il consiste en un dépouillement des archives départementales et préfectorales du Rhône - mais aussi de l'Ain et de l'Isère- suivi d'un positionnement des informations obtenues sur le cadastre actuel. Le niveau de précision est parcellaire à l'intérieur du territoire du grand Lyon, géolocalisée en dehors.

Il compte 6 000 sites déjà livrés, et comptera 12 000 à 14 000 sites à terme fin 2003. Les informations seront finalement diffusées dans BASIAS, puis mis à jour régulièrement.

Commentaires :

Rémy PETIOT (CAEL) : Qui a commandé l'étude à l'origine ?

Blandine CLOZEL (BRGM) : Le Ministère de l'écologie en 1990, mais il s'est désengagé par la suite et la méthodologie a changée. La mise à jour actuelle est rendue possible par l'engagement du Grand Lyon. Actuellement le Ministre voudrait se réinvestir en prenant en charge les mises à jour en retard.

Bernard MICHELON (AERMC) : Quelles informations seront disponibles dans cette base de donnée ?

Blandine CLOZEL (BRGM) : La nature de l'activité, le nom de l'exploitant, les dates de débuts et de fin (cet dernière étant rarement notifiée) et, lorsque l'information est disponible, les produits et les volumes associés. La côte exacte des archives utilisées est également notifiée pour consultation éventuelle.

Jean-Louis LINOSSIER (ACER) : Comment les informations vont elles être confronter lors d'un permis de construire ou un projet d'urbanisme ?

Julien COREA (Grand Lyon) : C'est tout l'intérêt de cet inventaire et cela nécessitera l'information des pétitionnaires ou des porteurs de projet. Actuellement, l'inventaire est en cours, l'information n'est pas effectuée systématiquement mais au coup par coup en fonction des projets. En 2014, l'inventaire achevé, un système d'information systématique sera mis en place. Une réflexion est notamment en cours au niveau de l'État pour inscrire dans la loi l'obligation d'information sur le passé industriel des cadastres.

Jean-Louis LINOSSIER (ACER) : Un sol pollué relève de la responsabilité de l'ancien exploitant industriel ou du propriétaire du terrain ?

Thomas DEVILLERS (DREAL) : Lorsque l'activité est en place, c'est l'exploitant selon le principe de pollueur-payeur, mais lorsque l'activité est ancienne, le propriétaire ne peut être jugé responsable. Le site pollué est alors considéré « orphelin » et relève de la gestion de l'ADEME. Cette dernière intervient pour sa sécurisation mais manque généralement de moyen pour assurer la dépollution. Selon l'enjeu et le contexte, des participations publiques ou privées doivent alors être trouvées.

Benoît BOUCHER (APORA) : Il faut bien différencier la situation historique d'une parcelle, relevant de la nature des activités successives, et la situation actuelle d'une parcelle où il y aurait cessation d'activité industrielle.

Rémy PETIOT : Les découvertes fortuites de pollution vous sont elles signalées et sont elles prises en compte ?

Julien COREA (Grand Lyon) : il convient de distinguer BASIAS - Inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de service - et BASOL - Inventaires des sites et sols pollués ou potentiellement pollués. Le travail d'inventaire historique urbain constitue une mise à jour de BASIAS. Il vise l'historique des activités : la mémoire des sites. Bien entendu certains sites industriels ont plus de risque d'être pollués que d'autres type de site. Mais les sols pollués et les découvertes fortuites de pollution concernent BASOL.

Toutefois, en interne au Grand Lyon, les informations remontent du terrain en cas de découverte de pollution lors de travaux ou autres.

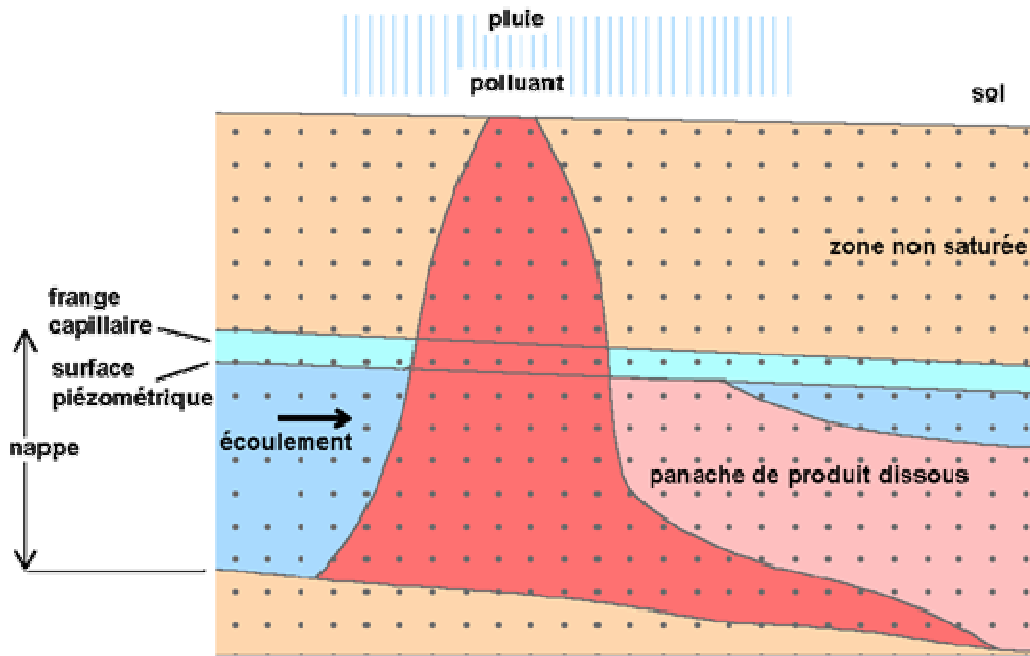
### **2.3) Discussion sur l'état des lieux « solvants chlorés (action 8)**

Rappel :

La nappe de l'Est lyonnais présente une pollution généralisée aux solvants chlorés. La Commission locale de l'eau a fixé pour le SAGE **un objectif de 5 µg/L** pour deux d'entre eux : le trichloroéthylène (TCE) et le tétrachloroéthylène (PCE). Elle demande par ailleurs la réalisation d'une cartographie détaillée de cette pollution afin de :

- **déterminer si la situation s'améliore,**
- **identifier des pollutions résiduelles (ancienne) ou actives (actuelles).**

Lors d'une pollution des sols, les solvants chlorés, plus denses que l'eau, migrent vers le plancher de la nappe (cf. schéma ci-dessous). Une fois dans la nappe ils sont entraînés par l'écoulement et par la gravité mais peuvent également créer des poches de pollutions. Leur très faible solubilité dans l'eau leur assure une forte persistance.

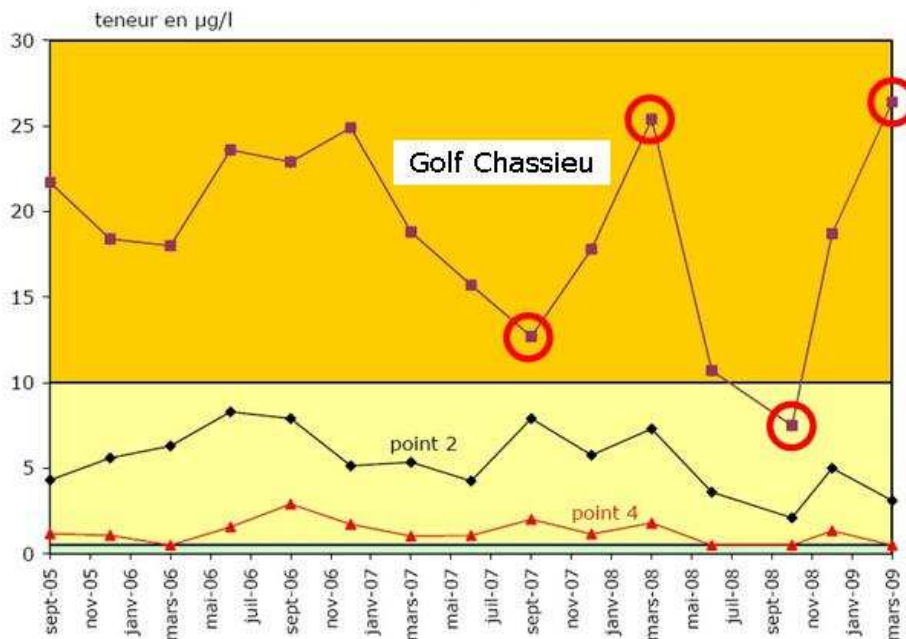


### Discussion :

Le réseau SAGE ne montre pas d'évolution significative de la pollution en solvants chlorés depuis 5 ans.

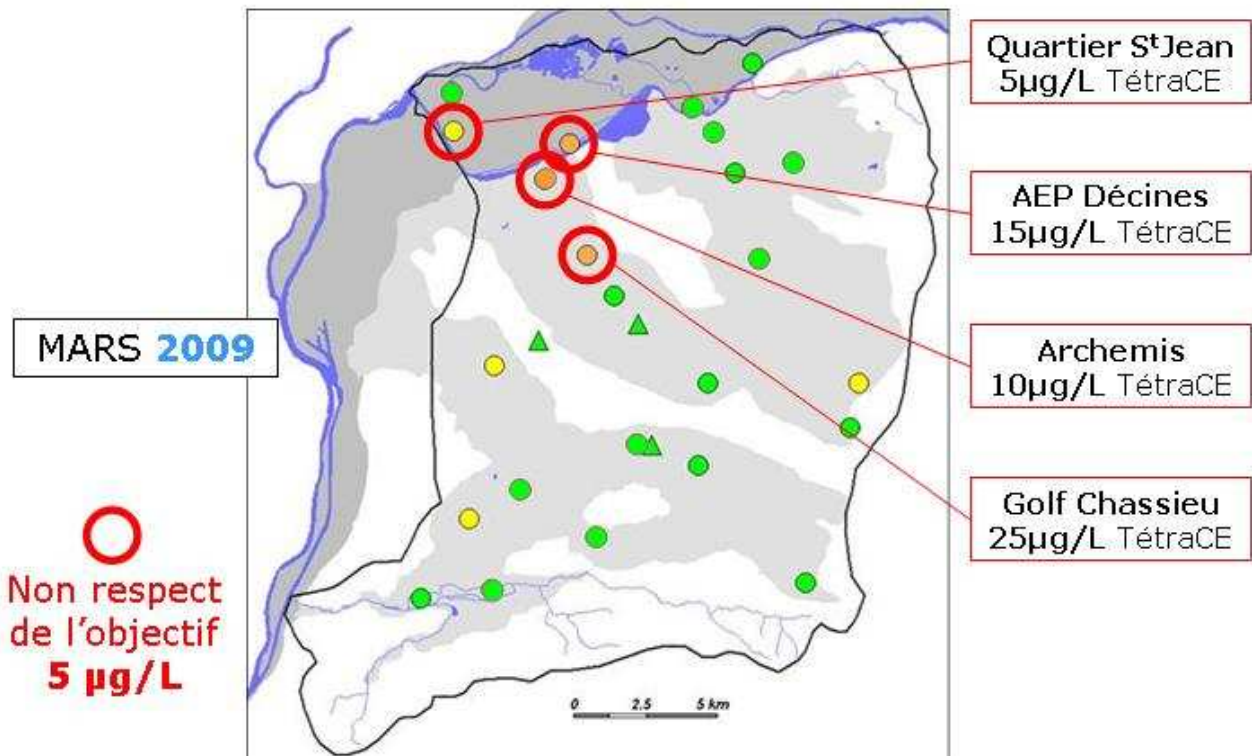
En effet, la mesure de l'évolution de cette pollution dans le temps est rendue très difficile par le caractère très fluctuant des mesures, en lien avec la nature peu soluble de ces polluants (cf. graph. ci-dessous). Nous ne pouvons donc pas conclure à une amélioration de la pollution sur la base de diminutions ponctuelles des concentrations mesurées sur le réseau.

### EXEMPLE D'EVOLUTION (TétraCE + TriCE)



Le réseau SAGE permet cependant d'identifier 4 points qui ne respectent pas en 2009 les objectifs fixés par la Commission locale de l'eau (cf. carte ci-dessous).

## POLLUTION GENERALISEE ET OBJECTIF 5µg/L



Ce secteur de plus forte pollution est situé en amont hydraulique des captages d'eau potable de Crépieux Charmy. Dans l'objectif de mieux identifier la pollution des nappes, le Grand Lyon a fait réaliser en 2007 une synthèse des mesures de qualité opérées en de nombreux points entre 1991 et 2006.

Si l'étude conclue à une tendance décroissante des valeurs maximales mesurées en solvants chlorés depuis 1998-1999, elle ne peut pas conclure à une amélioration globale de la pollution : le « bruit de fond » est persistant.

Ce travail a permis une modélisation de la pollution dans ce secteur (cf. figure ci-dessous).



Interpolation des panaches de PCE + TCE (Grand Lyon 2007)

Cette figure nous enseigne sur la possibilité de réaliser une cartographie détaillée sur le territoire du SAGE, conformément à la demande de la Commission locale de l'eau :

- **un tel travail ne permet pas d'identifier des sources de pollution résiduelles ou actives,**
- **une précision plus importante paraît très difficile à obtenir compte tenu des données disponibles et des capacités techniques existantes.**

En conclusion les sources de pollution doivent être identifiées autrement que par la mesure de l'impact en nappe. Voici des propositions :

Pour les pollutions actives :

- **L'inventaire des activités utilisant des substances dangereuses** (cf. chap. 2.1), dont les solvants chlorés sont la priorité, va permettre de localiser et d'évaluer des sources potentielles. Une fois les activités concernées identifiées et évaluées, la sensibilisation des gestionnaires sera une action prioritaire.
- La question est posée à la DREAL sur la possibilité de communiquer les informations liées au **contrôle des activités**, notamment des pressings, ainsi que l'information en cas de nouvelle pollution.

Pour les pollutions résiduelles :

- **L'inventaire historique urbain** (cf. chap. 2.2) apparaît comme étant la bonne démarche pour approcher une cartographie des sources potentiels.
- Sans attendre la fin de cet inventaire, la consultation anticipée des **archives de la DREAL**, pour les activités utilisant des solvants chlorés peut également être envisagée.

Limites de ces propositions:

- Il paraît cependant **très difficile de corrélérer un impact mesurer en nappe avec une source de pollution potentielle.**
- Par ailleurs, compte tenu de son **coût très élevé**, il apparaît qu'une opération de dépollution ne peut être envisagée que pour des pollutions importantes et des enjeux majeurs en aval.

Point sur les actions des inspecteurs ICPE par Thomas DEVILLERS (DREAL)

**BASOL** recense 11 sites pollués sur le territoire du SAGE, certains peuvent concerner une pollution aux solvants chlorés :

- travail mécanique des métaux (50% des sites),
- application de peinture,
- stockage d'hydrocarbures (2 sites),
- traitement de surface.

Il convient de garder en mémoire que le tétrachloroéthylène (PCE) se dégrade en trichloroéthylène (TCE) puis en dichloroéthylène (DCE). Pour cette raison, un raisonnement par somme de polluant est préférable.

**Contrôle des pressings :**

En 2008, 275 pressings ont été contrôlés sur le territoire national (Rhône-Alpes représente environ 10% des inspections et des installations). Les résultats de ce contrôle sont les suivants :

- |   |     |
|---|-----|
| - non conformité administrative   | 20% |
| - problème de ventilation   | 50% |
| - pas de circuit spécifique de gestion des déchets                              | 20% |
| - pas d'entretien et de maintenance des machines                                | 22% |
| (une baisse de température dans la machine entraîne l'évaporation des solvants) |     |

En 2010, les sites non conformes font l'objet d'un second contrôle.

En 2011, une seconde campagne de vérification générale est prévue.

Cet effort de contrôle est cependant limité par les moyens disponibles : 1 000 inspecteurs ICPE en France pour 60 000 autorisations et beaucoup plus de déclarations.

En parallèle des formations avec les syndicats professionnels sont organisées.

D'une façon générale, l'utilisation des solvants chlorés est en baisse régulière dans les activités.

### **Campagne RESTA :**

Toujours dans le domaine de la pollution de l'air, la DREAL entame un programme de suivi des installations ICPE soumises à autorisation qui utilisent 7 solvants chlorés CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques).

La liste des entreprises visées sera disponible fin 2010.

### **Dépollution**

Les techniques de dépollution de nappe touchée par les solvants chlorés sont difficiles et très coûteuses. Elles nécessitent de pomper l'aquifère, la traiter en surface et réinjecter l'eau traitée. Un problème de prise en charge de ces coûts importants se pose généralement. Souvent, l'État et les collectivités sont seuls à pouvoir assumer de telles dépenses lorsque l'enjeu le justifie.

### Commentaires :

Benoît BOUCHER (APORA) : L'administration autorise les entreprises à utiliser ces produits, ce qui ne signifie pas qu'au bout du compte l'entreprise le fait. Celle-ci peut choisir de ne pas développer cette activité ou d'opter pour un procès différent.

Anne PERRISSIN (Grand Lyon) : Dans le cas d'une pollution généralisée, comme celle du SAGE, la source « grand public » ne doit pas être négligée : notamment pour l'utilisation de peintures. Une action de communication auprès des usagers et des vendeurs serait opportune.

Sur la ZI Meyzieu, le Grand Lyon assure un suivi de la pollution aux solvants chlorés sur 5 points :

- historiquement, il y a eu plusieurs détections ou accidents ces dernières années,
- le captage de la Garenne est aujourd'hui aux normes, mais deux points présentent encore des dépassements sur les mesures solvants chlorés,
- on détecte toujours des métaux sur les puits où étaient détectés les solvants chlorés (probablement liés aux procédés dans lesquels les solvants étaient utilisés : dégraissage des métaux, ...)

## **3) ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

### **3.1) Point sur les actions en cours**

#### Rappel :

La Commission locale de l'eau a un objectif ambitieux de performance des systèmes d'assainissement sur le territoire du SAGE : « Améliorer les dispositifs d'assainissement pluvial : La CLE estime que ces ouvrages de traitement doivent être systématiquement en capacité de rendre au milieu naturel une eau de qualité irréprochable. »

La stratégie pour atteindre cet objectif peut être présentée en 5 points :

- un diagnostic complet,
- des bonnes pratiques opposables,
- un zonage pluvial intégré au PLU,
- la sensibilisation des acteurs,
- le renforcement des contrôles.

#### Un diagnostic complet :

- Le nombre de bassins d'infiltration sur le territoire a été réévalué à 168 en 2009 (action GESLY), soit le double de l'évaluation réalisée en 2003. Le nombre de puits d'infiltrations est estimé à

3 000. Le tout contribuant à plus du tiers de l'alimentation de la nappe, donc représentant une source de pollution qui peut être importante.

- La sensibilité des milieux à la pollution des eaux pluviales a fait l'objet de réflexions en 2009 et 2010 selon une approche multicritères (hydrogéologiques, règlementaires) et sera présentée en septembre.
- L'assainissement pluvial des infrastructures linéaires, très nombreuses dans l'Est lyonnais, a fait l'objet d'un état des lieux en 2009 et 2010 qui sera présenté en septembre.
- L'assainissement pluvial des activités sera évalué en 2010 et 2011 dans le cadre de l'inventaire des activités utilisant des substances dangereuses (cf. chap. 2.1).

#### Des bonnes pratiques opposables :

Un cahier des charges des bonnes pratiques d'assainissement pluvial est en cours de rédaction. C'est un document réglementaire, qui sera rendu opposable par les documents du SAGE, et sera constitué de 3 chapitres élaborés à partir des réglementations, doctrines et recommandations existantes :

- le chapitre 1 énumère les principes généraux qui s'appliquent sur le territoire,
- le chapitre 2 décrit les recommandations aux décisions administratives, SCOT, PLU, zonage d'assainissement et schémas directeur,
- le chapitre 3 identifie les bonnes pratiques techniques d'assainissement opposables au tiers et rédigées comme un dossier d'autorisation.

L'évolution récente de la doctrine régionale (GUIDE pour l'élaboration des dossiers « LOI SUR L'EAU ») et nationale va permettre de conclure ce travail d'élaboration du cahier des charges débuté en 2009.

#### Un zonage pluvial intégré au PLU :

Le règlement du PLU offre l'opportunité de mettre en oeuvre le zonage d'assainissement notamment pluvial (art. L123-1, 11<sup>e</sup> alinéa, du code de l'urbanisme).

Pour assurer la compatibilité avec le SAGE, les communes doivent élaborer et intégrer au PLU le zonage d'assainissement pluvial et le schéma directeur associé avant le 24 juillet 2012.

Ces documents doivent intégrer des orientations particulières inscrites dans les documents du SAGE : distinctions des eaux pluviales selon leur pollution, gestion des ruissellements et des imperméabilisations.

#### La sensibilisation des acteurs :

La communication sur l'assainissement pluvial est une priorité du plan de communication qui sera validé en Commission locale de l'eau le 24 juin 2010 et devrait s'opérer en 2010-2011. Elle s'appuiera sur :

- les outils existants (Grand Lyon, GRAIE, Région Rhône-Alpes, ...),
- les lettres SAGE (biannuelle),
- des plaquettes ciblées (PLU en 2010, bonnes pratiques en 2011, et autres plaquettes spécifiques)

#### Le renforcement des contrôles :

La Commission locale de l'eau recommande le renforcement des moyens de contrôle des services de l'État en matière d'assainissement des infrastructures. Les services de l'État communiquent chaque année les effectifs disponibles et/ou le nombre de contrôles effectués pour le tableau de bord du SAGE.

#### Point sur les actions de la police de l'eau par Mikaël PRIMUS (DDT)

Pour l'Est lyonnais, Mikaël PRIMUS est seul pour assurer les contrôles.

En 2007 et 2008, environ 26 dossiers pour rejet des eaux pluviales ont été instruits sur le périmètre du SAGE. L'accent a été mis sur la rocade Est, avec une visite de contrôle suivie d'un courrier du Préfet à la DIR Centre – Est. Le résultat et un programme de travaux de réfections des ouvrages qui devrait débuter en 2010.

En 2009, peu de contrôle sur cette thématique, les contrôles ont plutôt visés les forages (contrôles administratifs), notamment pour permettre d'avancer sur l'étude GESLY.

En 2010, l'objectif est de mobiliser les contrôles sur les ouvrages autorisés ou déclarés récemment. L'idée étant de contrôler lorsque l'acte administratif est encore "frais" dans la tête des pétitionnaires. En cas de signalement de "points noirs", comme ce fut le cas pour la rocade Est, des contrôles d'opportunité peuvent également être effectués.

Cependant, les suites administratives d'un contrôle sont très « chronophages ». Bien que la tendance actuelle est à l'augmentation de la fréquence des contrôles, l'anticipation et la prévention sont toujours préférables : analyse des dossiers en amont.

#### Commentaires :

Rémy PETIOT (CAEL) : Le développement des bassins d'infiltration n'est pas surprenant, depuis une dizaine d'années, le Grand Lyon applique des prescriptions aux permis de construire pour éviter de surcharger d'avantage les réseaux unitaires par les eaux pluviales et favoriser la gestion séparative à la parcelle ou à l'échelle des projets.

Hors Grand Lyon, on observe pratiquement aucune consultation des communes sur les projets : le principe est celui de la déclaration et de l'engagement de la responsabilité du pétitionnaire. Les moyens de contrôle sur les permis de construire sont faibles.

Mikaël PRIMUS (DDT) : Le guide régional (GUIDE pour l'élaboration des dossiers « LOI SUR L'EAU ») est conçu pour accompagner les bureaux d'études dans l'élaboration des dossiers « loi sur l'eau ». Il se fonde sur des objectifs de résultats, pas de moyens. Pour la rédaction du cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial, compte tenu de la spécificité du territoire du SAGE et de l'état de nos connaissances, il semble possible et opportun d'être plus exigeant que ce guide.

\*\*\*\*\*

## **PROCHAINES RÉUNIONS**

COMMISSION THEMATIQUE RECONQUETE DE LA QUALITE

**JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 à 14h30**

Salle du Conseil - Mairie de Meyzieu

COMMISSION THEMATIQUE RECONQUETE DE LA QUALITE

**MARDI 26 OCTOBRE 2010 à 9h30**

Salle du Conseil - Mairie de Meyzieu

Pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE :

[www.sage-est-lyonnais.fr](http://www.sage-est-lyonnais.fr)